

MAZAN COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2017.

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire. Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-huit étaient présents ou représentés.

L'assemblée a approuvé les changements apportés au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à l'avis des personnes publiques associées, aux résultats de l'enquête publique, à la correction de coquilles et à des améliorations mineures de pure forme. Elle a approuvé le PLU modifié par ces changements et défini un nouveau périmètre pour le droit de préemption urbain (DPU).

Elle a approuvé la convention-cadre relative à l'évacuation par La CoVe des déchets issus de la voirie et des marchés forains ainsi que le montant du fonds de concours versé par elle à la commune pour l'année 2017 et celui du transfert de charges liés au transfert de la compétence promotion du tourisme.

Pour l'exercice 2016, elle a arrêté le compte de gestion du comptable public ainsi que le compte administratif, affecté le résultat et pris acte du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune et l'EPF PACA.

Elle a accordé une subvention exceptionnelle aux associations « Mazan Ventoux Comtat Handball » et « Culture et patrimoine ».

Elle a approuvé un nouveau projet d'organisation du temps scolaire et autorisé M. le Maire à signer la charte de coopération du réseau de bibliothèques de La CoVe.

Elle a fixé de nouveaux tarifs pour la bibliothéque, les sorties de l'Espace Jeunes, les concessions au cimetière, les spectacles de la prochaine saison à La BOISERIE ainsi que pour une carte de réduction sur certains spectacles.

Elle approuvé l'organisation d'une série de spectacle pour la saisons 2017/2018 à La Boiserie.

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal puis il a répondu à des questions diverses.